



Face au mépris de la Direction générale, le mouvement se durcit dans les centres d'encaissement

Mobilisés depuis le mois de mai et en l'absence de réponses aux revendications, les collègues de l'ensemble des centres d'encaissement (Rennes, Créteil et Lille) ont été contraints de durcir le mouvement.

En effet, lors de la réunion de soi-disant de négociation à Bercy le **9 octobre 2013**, la direction générale n'a apporté aucune réponse sur la revalorisation de la prime industrielle, rien sur la rétroactivité, malgré 3h30 de discussion stérile et langue de bois.

Non contente de refuser de tenir ses engagements en augmentant la prime industrielle, la direction générale voudrait même utiliser à son profit le mouvement revendicatif des agents des centres d'encaissement, soutenus par la CGT, en essayant de renégocier leur protocole signé à la suite des luttes de 2007. Pire, dans les discussions, les agents ont, entre autres, entendu qu'ils ne devaient pas être malheureux au boulot puisqu'ils mutaient moins que la moyenne nationale... et que finalement ils n'étaient donc pas bien à plaindre.

Dès le lendemain, réunis en Assemblées Générales, les agents des centres d'encaissement ont décidé de continuer et d'amplifier la lutte par la grève, du lundi 14 au mercredi 16 octobre, par des blocages et des occupations de leurs services.

Partout ils exigent d'être reçus par la Direction Générale au plus tôt pour négocier l'augmentation de leur prime.

La Direction a choisi le bras-de-fer en tentant le pourrissement, afin d'éviter de créer un précédent en cédant à une revendication liée aux rémunérations.

Elle doit désormais avancer concrètement sur la revalorisation de la prime industrielle.

Rappel des revendications :

- ▶ le respect d'un engagement de la direction générale qui avait annoncé en 2007 que leur prime industrielle serait régulièrement réévaluée... 6 ans plus tard, elle n'a pas bougé d'un centime !
- ▶ l'augmentation de leur prime de 170 à 260 € ;
- ▶ le rattrapage de 2008 à 2013 ;
- ▶ la revalorisation annuelle.

Depuis 2007, l'activité a évolué... à la hausse... et la pénibilité de leurs tâches s'est accrue. Nuisances sonores, travail sur machine, poussière, alertes poudre il est évident que leurs conditions de travail sont extrêmement particulières et que leur régime indemnitaire spécifique est pleinement légitime. Depuis 2007 de nouveaux produits sont encaissés, augmentant le nombre de plis à traiter et complexifiant le travail.

**La direction générale doit tenir sa parole et
réévaluer leur prime industrielle !!**

Montreuil, le 15 octobre 2013

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr
• dgfp@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63